

**Conseil économique et social**Distr.: Générale  
12 janvier 2007Français  
Original: Anglais**Commission des stupéfiants****Cinquantième session**

Vienne, 12-16 mars 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée à la vingtième session****extraordinaire de l'Assemblée générale****Le problème mondial de la drogue****Quatrième rapport biennal du Directeur exécutif****Additif****Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution***Résumé*

Depuis 1998, les États Membres de l'ONU s'emploient avec détermination à surveiller et à suivre les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (résolution S-20/4 E de l'Assemblée générale). Le quatrième rapport biennal du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dresse le bilan de ces progrès.

Les progrès continus réalisés par les États d'Asie du Sud-Est en matière de réduction de la culture illicite du pavot à opium ont été neutralisés par l'augmentation considérable intervenue en Afghanistan. Dans les Andes, la Bolivie, la Colombie et le Pérou ont enregistré un recul d'ensemble significatif de la culture illicite du cocaïer. Cependant, en raison de l'augmentation des rendements à l'hectare, l'offre de cocaïne est restée stable. La culture illicite du cannabis au niveau mondial n'a pratiquement pas reculé, en partie à cause de

\* E/CN.7/2007/1.



législations nationales ambiguës. La pauvreté rurale, l'absence d'alternatives économiques viables et l'insécurité restent des facteurs importants incitant les agriculteurs pauvres à pratiquer la culture illicite.

Depuis 1998, les États Membres ont conçu et amélioré des stratégies et des plans nationaux destinés à traiter le problème des cultures illicites, notamment par le développement alternatif, l'éradication et d'autres mesures de détection et de répression. Des progrès ont également été réalisés grâce à la prise en compte dans les programmes de développement alternatif de questions importantes telles que les inégalités entre les sexes, les approches participatives de proximité et les préoccupations relatives à l'environnement. Toutefois, les efforts accomplis au niveau national pour se doter des moyens de gérer les systèmes d'évaluation et de surveillance afin de pouvoir évaluer l'impact des programmes de développement alternatif et d'éradication ont été insuffisants et n'ont pas pu être maintenus.

Les contraintes financières continuent d'entraver la mise en place de programmes de développement alternatif, seuls quelques États parvenant à obtenir l'appui des institutions financières internationales, des banques régionales de développement et d'autres donateurs. Beaucoup d'États ont maintenant les compétences techniques nécessaires pour mettre en œuvre des programmes de développement alternatif, mais n'ont pas les fonds requis pour le faire.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble de la situation mondiale en matière de cultures illicites . . . . .	1-5	4
II. Mesures prises par les pays . . . . .	6-31	7
A. Politiques et stratégies adoptées pour faire face aux cultures illicites destinées à la production de drogues . . . . .	9-11	8
B. Coopération internationale pour le développement alternatif . . . . .	12-16	9
C. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes de développement alternatif . . . . .	17-21	11
D. Approches améliorées et novatrices en matière de développement alternatif . . . . .	22-23	12
E. Surveillance des cultures illicites, échanges d'informations et évaluation de l'impact des programmes de développement alternatif . . . . .	24-26	13
F. Amélioration du cadre économique du développement alternatif . . . . .	27-31	15
III. Mesures prises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime . . . . .	32-87	16
A. Surveillance des cultures illicites dans le monde . . . . .	32-35	16
B. Aperçu des initiatives de développement alternatif . . . . .	36-78	17
IV. Conclusion . . . . .	79-87	25
<b>Figures</b>		
I. Culture illicite du pavot à opium dans le monde, 1993-2006 . . . . .		4
II. Production illicite d'opium dans le monde, 1993-2006 . . . . .		5
III. Culture du cocaïer dans le monde, 1993-2005 . . . . .		6
IV. Production potentielle de cocaïne dans le monde, 1993-2005 . . . . .		6
V. Estimations de la production mondiale d'herbe de cannabis, 1988/1989-2004/2005 . . . . .		7
VI. Pourcentage des États déclarants qui disposent de programmes ou plans nationaux destinés à réduire ou éliminer la culture illicite . . . . .		8
VII. Pourcentage des États déclarants qui disposent de programmes ou plans nationaux destinés à réduire ou éliminer la culture illicite (régions significatives) . . . . .		9
VIII. Pourcentage des États déclarants ayant participé à la coopération internationale pour le développement alternatif et à des programmes visant à éradiquer les cultures illicites destinées à la production de stupéfiants . . . . .		10
IX. Pourcentage des États déclarants ayant signalé des domaines qui entravent la mise en œuvre de programmes de développement alternatif . . . . .		11
X. Pourcentage d'États ayant déclaré que les principaux domaines suivants sont couverts par les programmes de développement alternatif et/ou d'éradication des cultures illicites . . . . .		13
XI. Méthodes utilisées pour la surveillance des cultures illicites, en pourcentage des États ayant répondu . . . . .		14
XII. Systèmes de surveillance et d'évaluation des programmes de développement alternatif et d'éradication, en pourcentage des États ayant répondu . . . . .		15

## I. Vue d'ensemble de la situation mondiale en matière de cultures illicites

1. Le présent additif au quatrième rapport biennal du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) rend compte des progrès réalisés par les gouvernements dans l'application du Plan d'action de 1998 sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (résolution S-20/4 E de l'Assemblée générale). On y trouvera les informations communiquées par les États Membres dans le quatrième questionnaire destiné aux rapports biennaux, qui portait sur la période 2004-2006, ainsi que des informations sur l'assistance fournie aux États Membres par l'ONUDC pour l'application du Plan d'action.

2. Au niveau mondial, la culture illicite de pavot à opium a reculé de 27 % entre 1993 et 2006, passant de 277 400 à 201 900 hectares (figure I). Cependant, cette baisse a été interrompue en 2005 et 2006 par une augmentation massive de la culture illicite en Afghanistan. La production illicite mondiale de pavot à opium a atteint 6 630 tonnes en 2006, soit une augmentation de 41 % par rapport aux estimations de 2005 (figure II), l'Afghanistan représentant 92 % de l'ensemble des cultures au niveau mondial. Les résultats préliminaires des enquêtes menées par l'ONUDC sur les intentions des agriculteurs pour 2007 font apparaître une probabilité accrue que ceux-ci replantent du pavot à opium.

Figure I

### Culture illicite du pavot à opium dans le monde, 1993-2006 (Hectares)

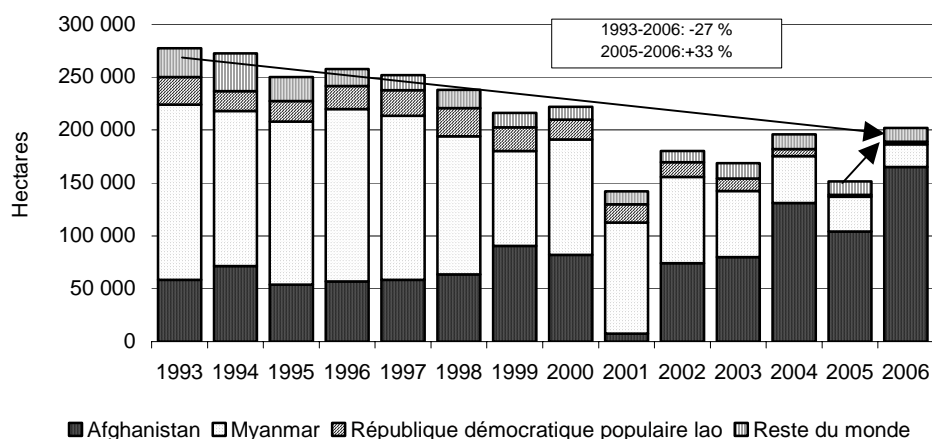
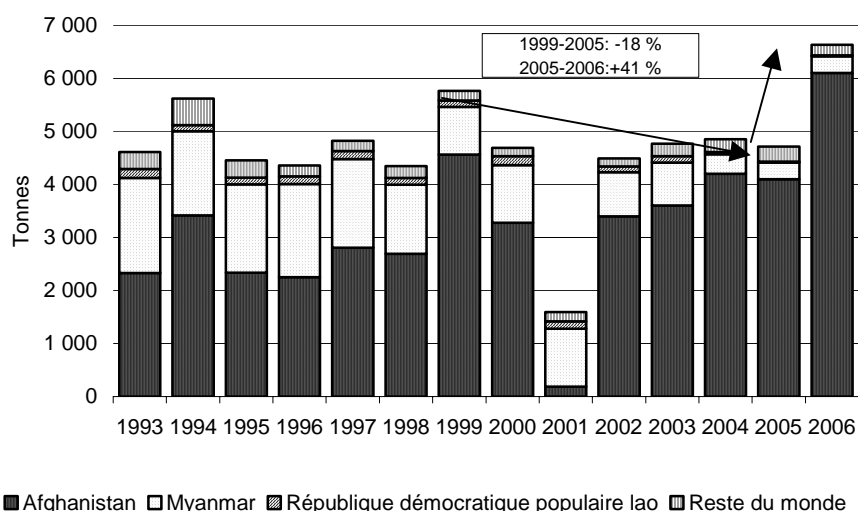


Figure II  
**Production illícite d'opium dans le monde, 1993-2006**  
 (Tonnes)



3. Si l'on excluait les chiffres de l'Afghanistan, on constaterait que la culture illícite du pavot à opium a reculé de 85 % dans le Triangle d'Or de l'Asie du Sud-Est depuis 1998. Aujourd'hui, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande sont pratiquement exemptes d'opium. Au Myanmar, la culture du pavot a reculé de 83 % entre 1998 et 2006. La part de la sous-région dans la culture illícite du pavot est passée de 66 % du total mondial en 1998 à 12 % en 2006.

4. Les estimations relatives à la culture illícite du cocaïer dans trois États andins (Bolivie, Colombie et Pérou) font également apparaître une nette tendance à la baisse. Par rapport à 2000, la surface totale des cultures illícites a diminué de 28 %, passant de 221 300 hectares à 159 600 en 2005 (figure III). L'utilisation par les agriculteurs et les trafiquants de nouveaux matériels et de nouvelles technologies leur a permis d'améliorer le niveau de production potentiel de chlorhydrate de cocaïne et de maintenir ainsi la production pratiquement au même niveau entre le milieu des années 1990 et 2005, année pendant laquelle 910 tonnes ont été produites (figure IV). En 2005, la Colombie représentait 70 % de la production mondiale de cocaïne, le Pérou 20 % et la Bolivie 10 %.

Figure III  
**Culture du cocaïer dans le monde, 1993-2005**  
 (Hectares)

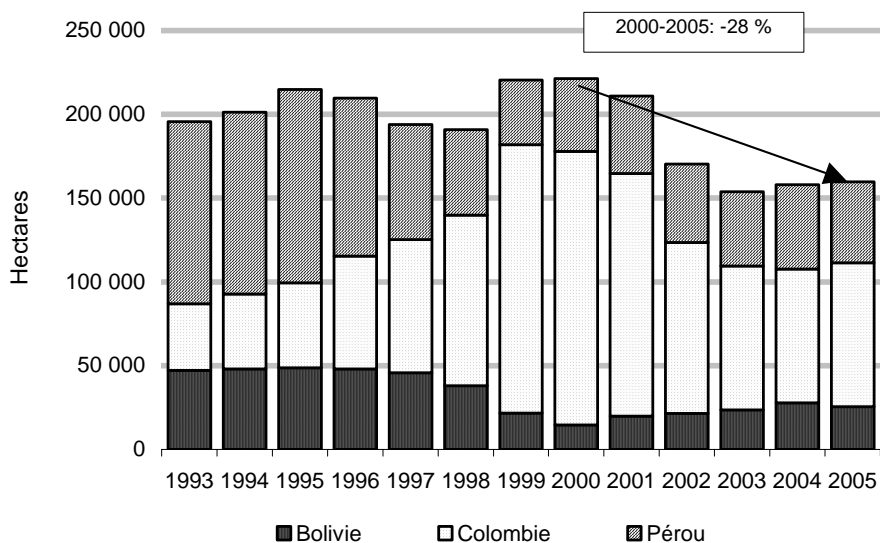
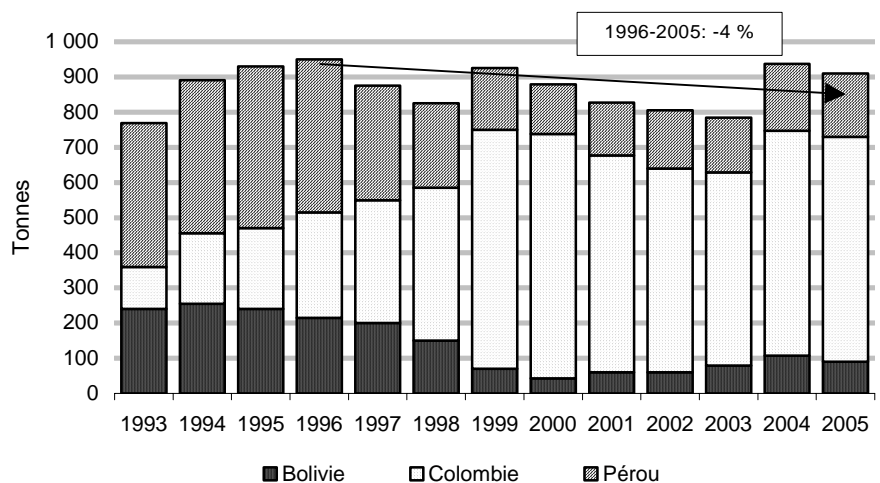


Figure IV  
**Production potentielle de cocaïne dans le monde, 1993-2005**  
 (Tonnes)



*Note:* Les données relatives à la production de cocaïne en Colombie en 2004 et 2005 reposent sur de nouvelles recherches menées sur le terrain.

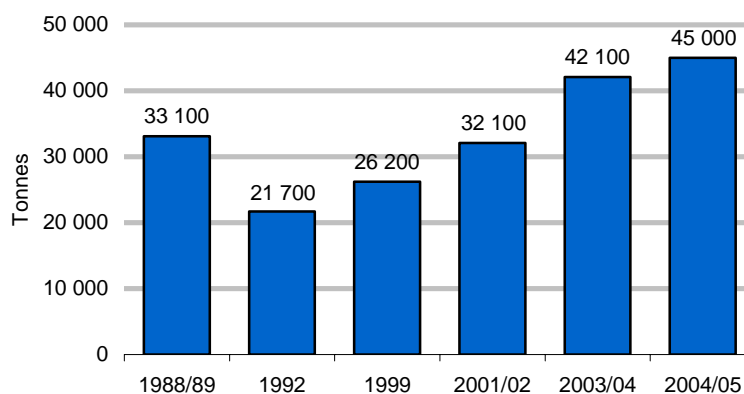
5. Les propriétés exceptionnelles du cannabis sur le plan végétatif et au stade de la récolte en ont fait une plante très largement cultivée. Bien qu'il n'y ait pas d'estimations précises de la culture de cannabis au niveau mondial, l'ONUDC évalue la surface cultivée à 231 000 hectares environ, ce qui représente un potentiel de production de 45 000 tonnes d'herbe de cannabis pour la période 2004-2005. Par

rapport aux estimations de la décennie précédente, la surface cultivée a donc pratiquement doublé (figure V). Selon les informations communiquées à l'ONUDDC dans le questionnaire destiné aux rapports annuels, le cannabis était cultivé dans 176 États et territoires au cours de la période 1994-2004. Il ressort d'une ventilation préliminaire de ces chiffres que le cannabis est principalement cultivé dans les Amériques (54 %), puis en Afrique (27 %) et en Asie (15 %). Viennent ensuite l'Europe (4 %) et l'Océanie (1 %).

Figure V

### Estimations de la production mondiale d'herbe de cannabis, 1988/1989-2004/2005

(Tonnes)



Sources: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Rapport mondial sur les drogues 2004* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.04.XI.16) et *Rapport mondial sur les drogues 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.XI.10); Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, données provenant des questionnaires destinés aux rapports annuels; rapports de pays; estimations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Note: L'augmentation marquée entre 2001-2002 et 2003-2004 est due au développement des estimations des pays (pour les pays n'ayant pas fourni ces estimations, la production a été évaluée en fonction de la consommation); sans ce changement de méthode, l'augmentation n'aurait été que de 3 000 tonnes (35 000 contre 32 000).

## II. Mesures prises par les pays

6. Quatre-vingt-dix États Membres ont répondu à la sixième partie du quatrième questionnaire destiné aux rapports biennaux, qui couvrait la période allant de juin 2004 à juin 2006, ce chiffre restant inchangé par rapport au nombre d'États ayant répondu au troisième questionnaire (2002-2004). La répartition géographique des réponses est la suivante: Afrique 25 %; Asie 21 %; Europe 34 %; Amériques 19 %; Océanie 1 %. Par rapport au cycle précédent, on a reçu plus de réponses des États d'Asie et moins des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

7. Malheureusement, l'Afghanistan n'a pas répondu, alors qu'il constitue le plus gros fournisseur mondial d'opium et que des programmes de développement et des moyens de subsistances alternatifs ont été mis en place.

8. On a analysé les réponses apportées à la sixième partie du questionnaire destiné aux rapports biennaux. Étant donné le nombre relativement peu élevé de questions, il n'a pas été établi d'indice composite aux fins de comparaison comme cela a été fait pour les autres domaines thématiques. L'analyse repose sur l'évolution de la proportion de réponses affirmatives aux différentes questions posées. Il faut toutefois noter qu'une réponse négative peut vouloir dire que le problème ne se pose pas dans le pays ou qu'il a déjà été résolu.

### A. Politiques et stratégies adoptées pour faire face aux cultures illicites destinées à la production de drogues

9. Au total, 36 pays ont indiqué dans leurs réponses qu'ils avaient mis en place des plans ou programmes nationaux faisant appel au développement alternatif pour réduire ou éliminer les cultures illicites. Sur ces 36 pays, 29 ont indiqué que leurs plans ou programmes portaient sur le cannabis, 14 sur le pavot à opium, et 6 sur le cocaïer. La proportion d'États ayant fait mention de tels plans ou programmes s'est maintenue à 40 % depuis le troisième cycle, avec quelques légères variations au niveau sous-régional. Quarante et un États, soit 46 % de ceux ayant répondu (contre 48 % précédemment) ont déclaré que leurs plans ou programmes nationaux comprenaient un volet d'éradication ou d'autres mesures de détection et de répression (figures VI et VII) portant sur la culture illicite du pavot à opium (17 États), du cocaïer (6 États) et du cannabis (38 États). Par rapport à la période précédente, la répartition des drogues cibles reste inchangée pour le cannabis et le cocaïer, et est en baisse pour le pavot à opium.

10. Quarante et un autres États, soit 46 % de ceux ayant répondu, ont déclaré ne pas avoir de tels plans ou programmes. Certains ont indiqué que la question était sans objet pour eux, la culture illicite étant inexistante ou négligeable. D'autres ont déclaré que les cultures illicites étaient pratiquées sur de petites surfaces et que ce problème était traité dans le cadre d'opérations de détection et de répression normales.

Figure VI

#### Pourcentage des États déclarants qui disposent de programmes ou plans nationaux destinés à réduire ou éliminer la culture illicite

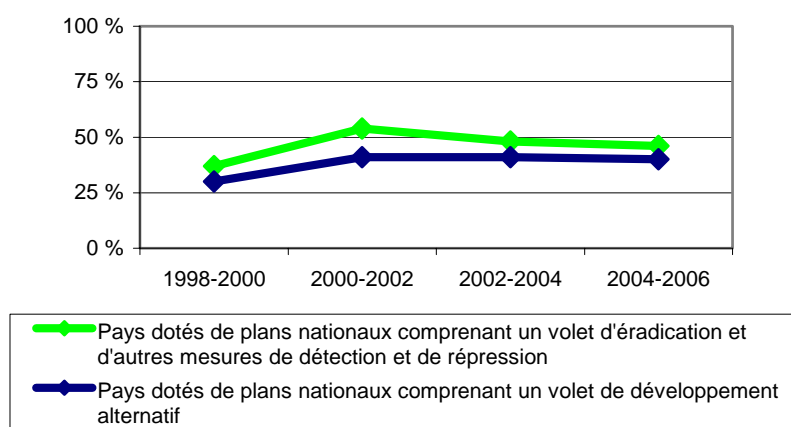
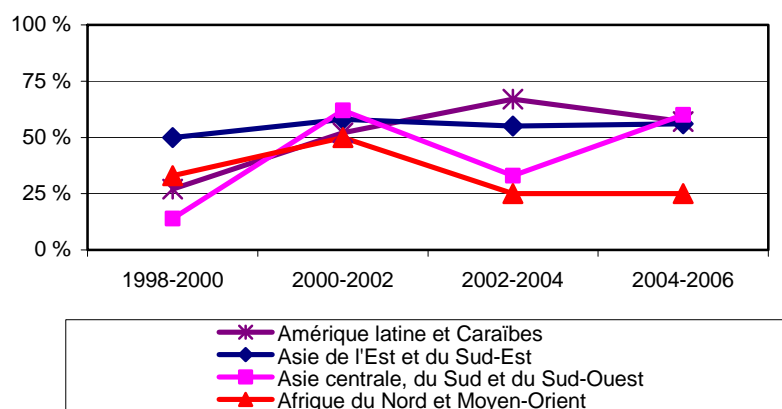




Figure VII  
**Pourcentage des États déclarants qui disposent de programmes ou plans nationaux destinés à réduire ou éliminer la culture illicite (régions significatives)**



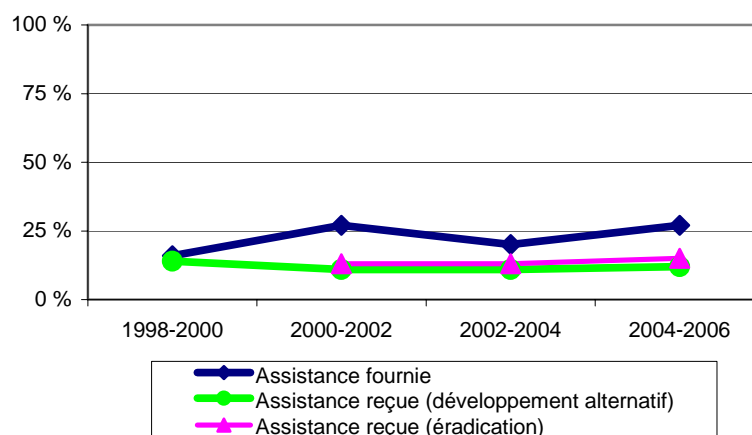
11. Certains États ont communiqué des informations relatives aux mesures de détection et de répression prises pour lutter contre les cultures illicites, et d'autres sur les mesures de détection et de répression accompagnant le développement alternatif. Les réponses présentaient les lois et décrets applicables au niveau national, les agences nationales et les ministères d'exécution chargés de les appliquer et les peines encourues, les techniques de surveillance et de détection, les opérations d'éradication, ainsi que les campagnes de sensibilisation.

## B. Coopération internationale pour le développement alternatif

12. Au cours du quatrième cycle, un plus grand nombre d'États ont déclaré avoir fourni à d'autres une assistance bilatérale, régionale ou multilatérale dans le cadre de programmes de développement alternatif destinés à éliminer les stupéfiants illicites (24, soit 27 % des déclarants, contre 18 (20 %) précédemment). Cette évolution est encourageante, mais en chiffres absolus, ce chiffre reste inférieur à celui du deuxième cycle (2000-2002), au cours duquel 30 États avaient déclaré avoir apporté leur assistance à d'autres. Au total, 11 États (12 % des réponses) ont déclaré avoir reçu une assistance technique dans le cadre de programmes de développement alternatif, et 13 (15 %) dans le cadre de programmes d'éradication; ces chiffres ne sont que légèrement supérieurs à ceux du troisième cycle (figure VIII)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La question portant sur l'assistance reçue aux fins de l'éradication figure depuis le deuxième cycle dans le questionnaire destiné aux rapports annuels.

Figure VIII  
**Pourcentage des États déclarants ayant participé à la coopération internationale pour le développement alternatif et à des programmes visant à éradiquer les cultures illicites destinées à la production de stupéfiants**



13. La plupart des États ayant déclaré avoir fourni une assistance multilatérale aux fins du développement alternatif ont indiqué que celle-ci avait été canalisée par l'ONUDC. L'Australie, l'Autriche, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon et le Luxembourg ont déclaré avoir fourni une assistance au développement alternatif à des pays d'Asie ou d'Amérique latine, ou de ces deux régions, dans le cadre des programmes de développement alternatif de l'ONUDC.

14. Un certain nombre d'États ont également fourni une assistance bilatérale à l'appui du développement alternatif. L'Australie a déclaré avoir apporté une aide au développement alternatif à des États d'Asie. Le Canada a indiqué avoir fourni une assistance bilatérale à l'Afghanistan. Chypre a fait mention d'un don à l'Afghanistan pour soutenir le développement alternatif. Le Danemark a indiqué qu'il avait appuyé le Programme national de solidarité afghan et le développement rural en Bolivie, dans des régions que beaucoup d'agriculteurs ont quitté pour s'installer dans les zones de production de coca. La France a déclaré qu'elle appuyait le développement alternatif dans le cadre de programmes bilatéraux et de l'Union européenne en Afghanistan, au Maroc et en Amérique latine. L'Allemagne a indiqué qu'elle avait fourni une assistance technique à l'Afghanistan, à la Bolivie, au Pérou et à la République démocratique populaire lao. Le Japon a indiqué qu'il avait fourni une assistance bilatérale au Myanmar.

15. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait fournir une assistance à l'Afghanistan pour soutenir la stratégie de lutte contre les stupéfiants et les programmes nationaux de développement prioritaires de ce pays. Les États-Unis ont rendu compte de l'assistance bilatérale qu'ils ont fournie à la Bolivie, à la Colombie, à l'Équateur et au Pérou, ainsi qu'à d'autres États d'Amérique latine et d'Asie, dont l'Afghanistan, le Myanmar et la République démocratique populaire lao, pour des activités d'éradication et de développement.

16. Le Cambodge a déclaré avoir échangé des informations relatives aux cultures illicites par le biais du Réseau d'information sur l'abus de drogues pour l'Asie et le

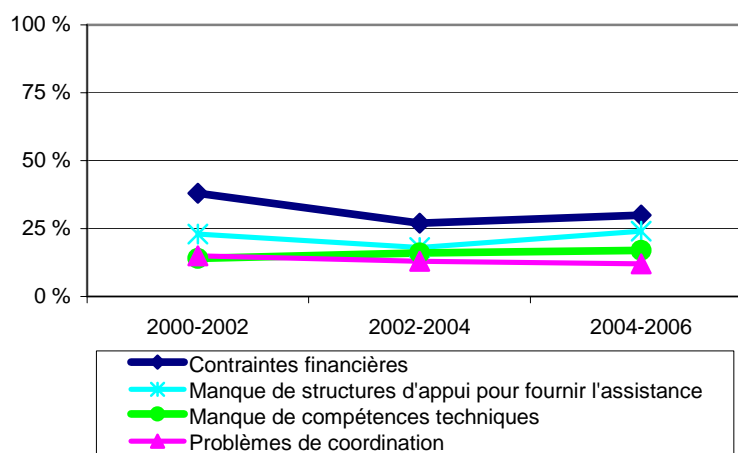
Pacifique. L'Équateur a indiqué qu'il avait œuvré à la promotion du concept de développement alternatif préventif. La Lituanie a fait savoir que ses activités de coopération s'étaient limitées à l'échange d'informations. Les Philippines ont fait état d'une coopération en matière d'échange d'informations et de formation. La Thaïlande a déclaré qu'elle avait apporté une assistance technique et financière au projet de développement Baan Yong Kha au Myanmar, et qu'elle faisait le nécessaire pour devenir un centre de formation au développement alternatif, en coopération avec la fondation Mae Fah Luang. La République islamique d'Iran a indiqué qu'elle avait coopéré avec l'Afghanistan dans les domaines des alternatives à la culture du pavot à opium et de la détection et la répression.

### C. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes de développement alternatif

17. Au total, 27 États, soit 30 % de ceux ayant répondu, ont indiqué que les contraintes financières étaient le principal obstacle à la mise en œuvre de programmes de développement alternatif. Venaient ensuite l'absence de structures d'appui pour fournir l'assistance requise (citée par 22 États), le manque de compétences techniques (15 États) et les problèmes de coordination (11 États). Par rapport au cycle précédent, l'importance relative des différents obstacles reste inchangée. Cependant, le nombre d'États considérant le manque de structures adéquates comme une contrainte a sensiblement augmenté, passant de 16 à 22 (figure IX). Au total, 30 États (contre 24 pour le cycle précédent) ont indiqué avoir assez de connaissances techniques pour mettre en place des programmes de développement alternatif<sup>2</sup>. On peut en déduire que les capacités nationales ont été suffisamment renforcées.

Figure IX

**Pourcentage des États déclarants ayant signalé des domaines qui entravent la mise en œuvre de programmes de développement alternatif**



<sup>2</sup> La question portant sur les difficultés que rencontrent les gouvernements pour mettre en œuvre des programmes de développement alternatif figure depuis le deuxième cycle dans le questionnaire destiné aux rapports annuels.

18. Bien que 27 États aient signalé que des difficultés financières faisaient obstacle à la mise en œuvre de programmes de développement alternatif, seuls 9 d'entre eux (contre 11 pour le cycle précédent) ont indiqué avoir négocié avec les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, ou les deux, la fourniture d'une assistance financière pour des programmes de développement alternatif et d'éradication. Sur ces 9 États, 5 ont déclaré avoir reçu une aide dans ce domaine (contre 4 pour la période précédente).

19. Un certain nombre d'États ont indiqué avoir des difficultés à obtenir un appui financier pour leurs programmes de développement alternatif. Le Myanmar a déclaré ne pas avoir reçu un tel appui en raison de sanctions politiques et économiques. Le Paraguay a indiqué que bien que la culture illicite de cannabis constitue un problème national grave et soit liée à la pauvreté, d'autres États ne lui avaient pas encore apporté leur coopération pour l'aider à traiter ce problème. Le Ghana a déclaré que les banques commerciales ne considéraient pas le développement alternatif comme une activité viable en raison des faibles taux de remboursement et ne financeraient donc pas de tels programmes. Le Maroc a indiqué que les cultures de substitution devaient être subventionnées pendant les phases initiales des programmes de développement alternatif, car elles n'étaient pas suffisamment rentables pour permettre l'obtention de prêts bancaires.

20. Un certain nombre d'États ont communiqué des informations sur leurs efforts visant à obtenir des ressources financières pour des programmes de développement alternatif et/ou d'éradication. Le plupart d'entre eux ont indiqué que ces programmes étaient financés par des ressources internes. Quelques-uns ont indiqué que le produit des amendes infligées et des avoirs saisis dans le cadre d'affaires de drogue avait également été utilisé pour financer ces programmes. Le Myanmar et le Pakistan ont déclaré avoir reçu une assistance de l'ONUDD. Le Maroc a fait état de programmes bénéficiant de l'appui de l'Union européenne et il a également indiqué qu'il avait communiqué un programme à l'ONUDD pour examen. Le Pérou a déclaré que les États-Unis avaient financé son programme d'éradication.

21. La Bolivie, la Colombie et le Pérou ont communiqué des informations sur l'assistance bilatérale et/ou multilatérale qu'ils avaient reçue pour financer des programmes de développement alternatif et/ou d'éradication.

#### **D. Approches améliorées et novatrices en matière de développement alternatif**

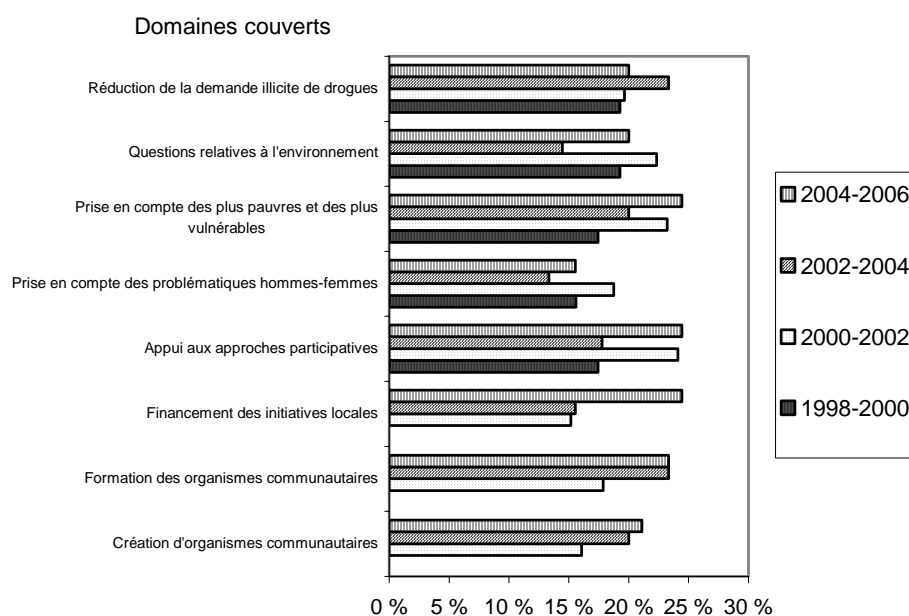
22. Un quart environ des États ayant répondu ont indiqué que leurs programmes de développement alternatif comprenaient des dispositions visant à soutenir la création d'organisations communautaires et la formation de leurs membres. Vingt-deux États, contre 14 pour le cycle précédent, ont déclaré avoir soutenu financièrement des initiatives locales dans le cadre de leurs programmes de développement alternatif et/ou d'éradication. Ainsi, l'Afrique du Sud a mis en place des programmes d'atténuation de la pauvreté, la Gambie a utilisé le produit des amendes prononcées dans les affaires de drogue pour appuyer des initiatives locales, et les États-Unis ont apporté un appui financier aux administrations locales et aux États fédérés. L'Ouzbékistan a déclaré que des dirigeants locaux avaient participé à

l'éradication des cultures illicites. Le Liban a signalé qu'il avait besoin d'une aide d'urgence pour le développement alternatif.

23. Par rapport au cycle précédent, plus d'États ont indiqué que leurs programmes de développement alternatif prévoyaient des approches participatives, intégraient les problématiques hommes-femmes et tenaient compte des catégories de population les plus pauvres et les plus vulnérables ainsi que des préoccupations environnementales. C'est dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qu'il était le plus tenu compte des problématiques hommes-femmes et des préoccupations liées à l'environnement dans les programmes de développement alternatif. Moins d'États (18 contre 21 précédemment) ont déclaré que leurs programmes de développement alternatif envisageaient des mesures destinées à réduire la demande illicite de drogues (figure X)<sup>3</sup>.

Figure X

**Pourcentage d'États ayant déclaré que les principaux domaines suivants sont couverts par les programmes de développement alternatif et/ou d'éradication des cultures illicites**



**E. Surveillance des cultures illicites, échanges d'informations et évaluation de l'impact des programmes de développement alternatif**

24. En ce qui concerne les mécanismes utilisés pour surveiller les cultures illicites<sup>4</sup>, plus d'États ont déclaré avoir utilisé des images satellite et terrestres

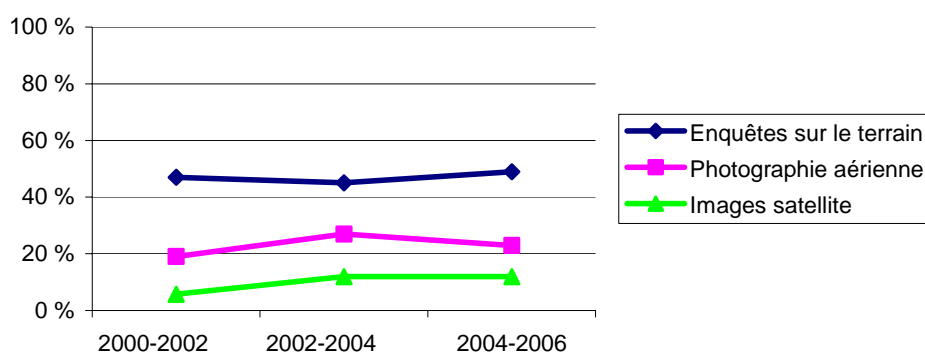
<sup>3</sup> Les questions relatives à l'appui aux organismes communautaires et aux initiatives locales figurent depuis le deuxième cycle dans le questionnaire destiné aux rapports biennaux.

<sup>4</sup> La question relative aux mécanismes de surveillance des cultures illicites figure depuis le deuxième cycle dans le questionnaire destiné aux rapports annuels.

disponibles dans le commerce que pour le cycle précédent, tandis que le nombre d'États déclarant faire appel aux prises de vue aériennes a reculé (figure XI). Près de la moitié des pays ayant déclaré avoir recours à des enquêtes sur le terrain étaient situés en Afrique subsaharienne ou en Amérique latine/Caraïbes. Les États les plus touchés par la culture du cocaïer ont déclaré utiliser les trois méthodes. Certains ont également indiqué qu'ils avaient recours à la surveillance humaine, à la surveillance de proximité, à des réseaux d'information, à des patrouilles sur le terrain et, ponctuellement, dans certains cas précis, à la surveillance par hélicoptère.

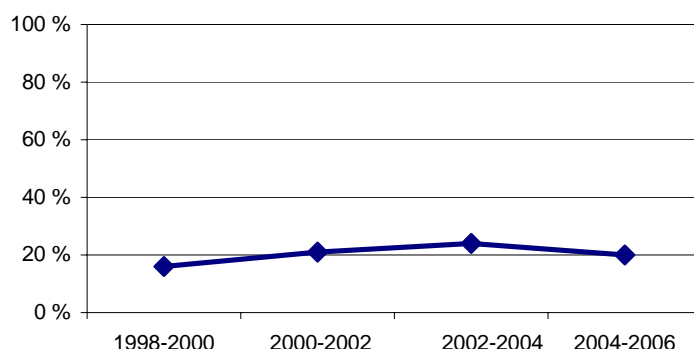
Figure XI

**Méthodes utilisées pour la surveillance des cultures illicites, en pourcentage des États ayant répondu**



25. Quarante États, contre 45 pour le cycle précédent, ont indiqué qu'ils avaient échangé des informations sur la surveillance des cultures illicites aux niveaux national, régional et international. Moins d'États (18 contre 22 pour le cycle précédent) ont déclaré disposer de systèmes de suivi et d'évaluation de l'impact qualitatif et quantitatif des programmes de développement alternatif et d'éradication des cultures illicites (figure XII). Le fait qu'il n'y ait apparemment pas de systèmes de surveillance peut, dans bien des cas, être dû à l'absence de cultures illicites ou de développement alternatif. Cependant, la diminution du nombre d'États ayant répondu par l'affirmative à cette question est préoccupante. Vingt-quatre pays seulement, contre 29 pour le cycle précédent, ont déclaré évaluer régulièrement l'impact de leurs mesures de détection, de répression et de développement alternatif. Sept États ont invoqué le manque de compétences techniques et les contraintes financières pour expliquer le fait qu'ils n'avaient pas de systèmes de surveillance et d'évaluation. Deux États ont indiqué que leurs programmes de développement alternatif étaient récents et n'avaient pas encore été évalués.

Figure XII  
**Systèmes de surveillance et d'évaluation des programmes de développement alternatif et d'éradication, en pourcentage des États ayant répondu**



26. Parmi les États ayant déclaré disposer de systèmes de surveillance et d'évaluation<sup>5</sup>, certains ont communiqué des informations sur les indicateurs utilisés pour mesurer l'impact des programmes de développement alternatif et d'éradication des cultures. Ces indicateurs étaient notamment les suivants: nombre de familles bénéficiant du développement alternatif, revenu retiré par les ménages des activités licites, surface en hectares des cultures licites, surface en hectares des cultures illicites abandonnées ou éradiquées, et enfin, augmentation de la valeur marchande des produits du développement alternatif. La Bolivie a indiqué également qu'elle avait estimé le nombre de femmes participant à ces programmes. Parmi les autres indicateurs cités, figuraient également le niveau des saisies de drogues illicites sur le territoire national et à l'étranger, les statistiques sur les arrestations relatives à des affaires de drogue et les fluctuations du prix des drogues sur le marché illicite.

## F. Amélioration du cadre économique du développement alternatif

27. Un certain nombre d'États ont communiqué des informations sur les activités qu'ils mènent ou prévoient de mener pour améliorer le cadre économique du développement alternatif. En ce qui concerne les pays d'Afrique, Madagascar a déclaré désenclaver les régions isolées en construisant des routes. Le Swaziland a indiqué qu'il avait incité les agriculteurs pratiquant la culture illicite à se tourner vers des cultures alternatives, comme la canne à sucre. Le Cameroun a déclaré que des activités de substitution de cultures seraient mises en place une fois adoptée la stratégie nationale de lutte contre la drogue pour 2006-2008. La République démocratique du Congo menait une étude socioéconomique sur la substitution des cultures afin de déterminer les besoins actuels de la population concernée. Le Ghana a fait état de l'acquisition de matériel de transformation devant permettre aux agriculteurs d'ajouter de la valeur à leurs produits.

<sup>5</sup> Afrique du Sud, Albanie, Australie, Bolivie, Cambodge, Colombie, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Honduras, Inde, Pakistan, Paraguay, Pérou, République de Corée, Swaziland, Thaïlande et Trinité-et-Tobago.

28. Dans les Caraïbes, Trinité-et-Tobago a précisé que dans le pays, le développement alternatif consistait à éradiquer le cannabis et à promouvoir des alternatives licites. Des programmes sociaux passant par l'éducation et les activités génératrices de revenus avaient notamment été mis en place pour réorienter les groupes à risque participant d'une façon ou d'une autre au commerce illicite vers des activités licites.

29. En Amérique du Sud, la Bolivie a indiqué qu'elle s'employait à améliorer les conditions d'accès des producteurs aux marchés. La Colombie a déclaré qu'elle avait repéré des produits bénéficiant de bons débouchés sur le marché national et international et qu'elle s'efforçait d'améliorer les processus de production. La Colombie, en association avec le secteur privé et l'ONUDC, organisait des tables rondes commerciales pour encourager la participation du secteur privé. Le Pérou a évoqué des mesures prises dans le cadre de l'Accord préférentiel et d'éradication de la drogue et la signature d'accords de libre-échange. Le Paraguay a fait état d'efforts visant à assurer le financement de projets aux niveaux national et international, d'investissements en matière de sécurité dans les zones touchées et de mesures de réduction de la pauvreté par le développement rural intégré.

30. En Asie du Sud-Est, le Myanmar a déclaré améliorer le cadre économique pour le développement alternatif, notamment dans le domaine de la commercialisation, conformément à son plan d'élimination de la drogue sur 15 ans (1999-2014). La Thaïlande a rendu compte des efforts visant à promouvoir les produits à valeur ajoutée issus du projet de développement Doi Tung.

31. La France a fait état de son soutien à la commercialisation de produits issus du développement alternatif, notamment de café biologique en Colombie. Le Liban envisageait d'encourager l'importation de produits licites venant d'États touchés par les cultures illicites.

### **III. Mesures prises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

#### **A. Surveillance des cultures illicites dans le monde**

32. En 2006, l'ONUDC a poursuivi sa surveillance des cultures illicites de cocaïer et de pavot à opium dans le monde dans le cadre de son programme de surveillance des cultures illicites en réalisant, en coopération avec les gouvernements concernés, des enquêtes annuelles en Afghanistan, en Bolivie, en Colombie, au Myanmar, au Pérou et en République démocratique populaire lao. De plus, des évaluations initiales de la culture de cocaïer ont été effectuées en Équateur et au Venezuela (République bolivarienne du) et les résultats définitifs sont attendus pour le début de 2007. En 2006, l'ONUDC a également publié les résultats de la troisième enquête annuelle sur la culture de la plante de cannabis au Maroc.

33. En Afghanistan, en dépit des problèmes de sécurité, l'ONUDC a renforcé ses activités de surveillance en réalisant également des évaluations rapides annuelles et des enquêtes mensuelles sur les prix de l'opium. Pour la deuxième année consécutive, l'ONUDC a participé à la vérification des activités d'éradication menées par le Gouvernement afghan.



34. Suite à la baisse importante de la culture du pavot à opium en République démocratique populaire lao et au Myanmar, l'ONUDD a inséré dans ses enquêtes sur les intentions des agriculteurs des questions concernant l'impact de l'élimination du pavot sur les conditions de vie et les moyens de subsistance des communautés intéressées. Il est indispensable de rassembler des informations et des données socioéconomiques plus précises sur les stratégies de survie de ces communautés pour élaborer des programmes viables qui permettent d'orienter l'aide au développement à l'avenir.

35. Un système similaire à l'indice mensuel de surveillance des prix de l'opium en Afghanistan a été introduit dans les États andins pour la coca et la cocaïne. Une vaste enquête réalisée en Colombie a permis de corriger les estimations du rendement de la feuille de coca et les taux de conversion de la feuille de coca en pâte de coca.

## **B. Aperçu des initiatives de développement alternatif**

36. Le développement alternatif reste la principale méthode utilisée par les États membres et l'ONUDD pour s'attaquer au problème des cultures illicites dans le cadre de l'action en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Le développement alternatif offre aux agriculteurs vulnérables la possibilité de jouir d'autres moyens de subsistance qui sont légaux et durables. En 1998, les États membres ont convenu que ce type de développement était le meilleur moyen d'atteindre cet objectif lorsqu'il s'inscrivait dans des politiques de développement socioéconomique plus vastes et une approche équilibrée associant la répression, l'éradication et la réduction de la demande de drogue. Les États membres ont également convenu que les programmes de développement alternatif devaient reposer sur des approches améliorées et novatrices, lesquelles devraient tendre, entre autres, à promouvoir la participation communautaire et les valeurs démocratiques, refléter une dimension sexospécifique et être conformes aux critères de durabilité environnementale (résolution S-20/4 E de l'Assemblée générale).

37. Pendant la période 2005-2006, l'ONUDD a continué d'aider les États membres à concevoir, mettre en œuvre et suivre des programmes de développement alternatif. Il a également continué à promouvoir le recours aux meilleures pratiques et le partage des expériences et à fournir les capacités techniques nécessaires pour aider les gouvernements à obtenir un appui pour de tels programmes auprès des organisations bilatérales et multilatérales d'aide au développement, des institutions financières internationales et du secteur privé. Il a également plaidé en faveur de l'inclusion d'objectifs de lutte contre les stupéfiants dans des programmes et des plans de développement plus vastes et continué d'aider les États membres à faire face aux problèmes d'environnement liés à la culture et à la production illicites de drogues en cherchant activement des possibilités d'action dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

## 1. Asie centrale et du Sud-Ouest

38. En 2006, l'Afghanistan n'a fait aucun progrès en matière de réduction de la culture illicite de pavot à opium malgré la quantité importante d'aide militaire et d'aide au développement qu'il a reçue. Les cultures ont progressé de 59 % pour atteindre 165 000 hectares en 2006. Avec une récolte sans précédent de 6 100 tonnes d'opium, l'Afghanistan est pratiquement le seul fournisseur mondial. La valeur totale à l'exportation de l'opium illicite a dépassé les 3 milliards de dollars des États-Unis, ce qui correspond à peu près à la moitié du produit intérieur brut de l'Afghanistan en 2006, à savoir 6,7 milliards de dollars. Le nombre de personnes participant à la culture du pavot à opium a augmenté de près d'un tiers pour atteindre 2,9 millions, soit 12,6 % de la population totale. Sur les 34 provinces du pays, 6 seulement étaient exemptes d'opium. L'instabilité sociale et politique semble être un facteur important dans la progression des cultures car celles-ci ont décliné dans huit provinces du Nord du pays, qui est plus stable.

39. En 2006, le Gouvernement afghan a, selon les estimations, éradiqué 15 300 hectares de pavot à opium, soit environ 10 % de la zone cultivée, contre 5 % en 2005.

40. La part de l'aide extérieure allouée au secteur agricole a augmenté en 2005, mais elle ne représente encore que 18 % de l'ensemble de l'aide fournie à l'Afghanistan. Les attentes des agriculteurs en matière de crédit, d'aide à la commercialisation des cultures de substitution, d'irrigation et d'électricité n'ont pas été satisfaites et restent un souci majeur pour le développement futur.

41. Pendant la période 2005-2006, l'ONUDC a aidé l'Afghanistan dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la coordination des activités, de la surveillance des cultures illicites et du renforcement des institutions et des capacités pour développer des moyens de subsistance alternatifs. En 2005, il a fourni des services consultatifs au Ministère de la lutte contre les stupéfiants pour réviser la Stratégie nationale de contrôle des drogues et rédiger une nouvelle loi antistupéfiante. La même année il a publié un rapport détaillé intitulé *Mapping of Alternative Livelihood Projects in Afghanistan*<sup>7</sup>. La base de données décrite dans le rapport, qui contient des informations sur les projets relatifs à des moyens de subsistance alternatifs et les domaines d'investissement des donateurs, a été transférée au Ministère. On compte que cette base de données, qui est reliée à celle sur l'assistance des donateurs du Ministère des finances, servira à terme d'outil pour planifier et coordonner l'aide au développement des moyens de subsistance alternatifs.

42. En 2006, l'ONUDC a conçu, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), un projet de développement rural axé sur les petites entreprises agro-industrielles, destiné à être exécuté dans une province exempte de culture du pavot ou bien dans une région où cette culture risque d'apparaître. Les discussions entre l'ONUDI, l'ONUDC et les autorités afghanes se poursuivent et portent actuellement sur l'inclusion dans le projet initial d'activités ayant un effet à court terme. Afin d'élaborer une solution globale, l'électrification rurale et la construction d'habitations à bon marché sont également

---

<sup>7</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Mapping of Alternative Livelihood Projects in Afghanistan* (juillet 2005).

envisagées. En 2006, l'ONUDD a également travaillé au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des principaux ministères d'exécution (Ministère de la lutte contre les stupéfiants et Ministère de la réhabilitation et du développement rural), aux niveaux national et provincial, afin de mettre en place les compétences locales voulues pour faire en sorte que les principaux programmes et stratégies de développement prévoient des objectifs et des analyses en matière de lutte contre les stupéfiants.

43. L'ONUDD est en train de renforcer ses propres capacités dans les provinces afin de pouvoir fournir les compétences et l'appui techniques nécessaires pour répondre aux besoins croissants du Gouvernement et des organisations d'aide au développement dans tous les secteurs de la lutte contre la drogue et du développement alternatif.

## **2. Asie de l'Est et du Sud-Est**

44. En Asie du Sud-Est, la superficie des cultures illicites de pavot à opium a été réduite de 85 % entre 1998 et 2006. En Thaïlande et au Viet Nam, elle a cessé d'être importante il y a plus d'une décennie. En 2006, la République démocratique populaire lao, qui était auparavant le troisième producteur mondial de pavot à opium illicite, cultivait environ 2 500 hectares, contre 26 900 hectares en 1998.

45. Au Myanmar, la superficie des cultures de pavot à opium a reculé de 83 %, passant de 130 000 hectares en 1998 à 21 500 hectares en 2006. Cependant, en raison de conditions climatiques favorables, de l'amélioration des techniques agricoles et des lacunes des programmes de développement, on a enregistré une augmentation de 54 % du rendement en opium à l'hectare en 2006, ce qui montre à quel point il est facile et rapide pour un agriculteur de revenir aux cultures illicites si toutes les composantes d'un programme n'ont pas été introduites et mises en œuvre. En conséquence, la production potentielle d'opium est restée pratiquement inchangée (315 tonnes en 2006 contre 312 tonnes en 2005).

46. Pendant la période de 2005-2006, l'ONUDD a continué à encourager la collaboration régionale, principalement grâce à l'échange d'informations et à l'amélioration des capacités humaines et institutionnelles. Le programme régional soutient des programmes de développement alternatif à l'échelon local dans six États de la région (Cambodge, Chine, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam) et a facilité le partage de données d'expériences et d'informations sur les systèmes de surveillance des cultures illicites et les sources de revenus de substitution qui s'offrent aux anciens cultivateurs de pavot à opium. Une étude sur les stratégies adoptées par les cultivateurs de pavot à opium pour s'adapter aux mesures de réduction d'opium a été réalisée en République démocratique populaire lao et au Myanmar.

47. Pendant la période étudiée, l'ONUDD a également continué à faciliter la mise en œuvre des activités de coopération de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses et à aider les États membres à suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs convenus. Au début de 2006, l'ASEAN et l'Organisation de coopération

économique<sup>8</sup> ont signé un mémorandum d'accord visant à resserrer la coopération entre les deux régions dans différents domaines thématiques. En matière de lutte contre la drogue, cette coopération portait notamment sur le remplacement des cultures illicites et le développement alternatif.

48. L'Office a également facilité la fourniture de services consultatifs au Gouvernement indonésien pour l'élaboration d'un programme de réduction de la culture illicite de la plante de cannabis dans la province d'Aceh.

49. Au Myanmar, qui est le deuxième producteur mondial d'opium illicite, 126 500 foyers ruraux qui dépendaient auparavant du pavot à opium souffrent à présent de pénuries de nourriture et de combustible. En raison du recul de la culture du pavot, de nombreux foyers ruraux ont aussi perdu l'accès aux soins et à l'éducation et sont maintenant exposés à des agissements incivils comme la traite des êtres humains.

50. L'ONUSDC a continué à travailler au Myanmar avec d'autres partenaires comme le Programme alimentaire mondial dans le cadre de programmes de développement alternatif visant à assurer la sécurité alimentaire et des revenus aux agriculteurs de subsistance qui survivaient grâce à la culture du pavot à opium. Depuis son lancement en 1998, le projet de développement alternatif mené par l'ONUSDC dans la région spéciale n° 2 (Wa) dans l'État Shan, à l'est du pays, a atteint environ 40 000 personnes; il est actuellement mis en œuvre dans 271 villages et a facilité le travail d'autres institutions.

51. Au Myanmar, l'ONUSDC fait principalement porter ses efforts sur les activités communautaires en matière de santé de base (notamment le traitement et la réinsertion des opiomanes), l'éducation, les moyens de subsistance (développement des rizières, culture du thé, services de vulgarisation agricole, plans d'épargne, fonds renouvelables de village, programme vivres contre travail, etc.) et le renforcement des infrastructures (comme les systèmes d'irrigation, les routes de desserte pour les villages et les systèmes d'approvisionnement en eau). Il s'emploie aussi à renforcer la capacité des décideurs et des communautés à répondre à leurs propres besoins en matière de développement par la création de comités villageois de développement et d'équipes d'entraide. Les efforts visant à faire participer les femmes au développement se poursuivent et ont été renforcés.

52. Une telle assistance est actuellement fournie dans des districts pauvres du nord de la région Wa en tenant compte des enseignements tirés du projet Wa et d'autres interventions de développement. Des enquêtes socioéconomiques de référence sont en cours pour identifier les groupes les plus vulnérables qui ont besoin d'une aide.

53. Pendant la période 2005-2006, l'ONUSDC a continué de jouer un rôle moteur dans le programme multilatéral en faveur des régions Kokang et Wa grâce à l'Initiative Kokang et Wa (KOWI), à laquelle participent des services gouvernementaux, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. Ce mécanisme novateur permet aux partenaires de confronter leurs meilleures pratiques et leurs données d'expérience, de discuter des problèmes et d'élaborer des solutions communes. C'est grâce à de telles collaborations que l'ONUSDC a pu produire des cartes de meilleure qualité

---

<sup>8</sup> Afghanistan, Azerbaïdjan, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie.

intégrant des données socioéconomiques qui permettent à toutes les institutions partenaires travaillant dans la région Wa de mieux planifier le développement. Il étudie actuellement la possibilité de conclure de nouveaux partenariats, notamment avec la Commission européenne (CE), afin que le champ d'action de l'aide au développement puisse être étendu au développement alternatif.

54. En République démocratique populaire lao, où quelques 5 800 foyers dépendaient de la culture du pavot à opium en 2006, l'ONUSDC, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et la Banque asiatique de développement (BAsD), a fourni une aide au développement alternatif dans les provinces de Phongsaly et de Houaphanh qui a notamment porté sur les soins de santé de base, le traitement et la réinsertion des opiomanes, les activités de subsistance de substitution et les infrastructures essentielles comme l'irrigation à petite échelle, les pistes rurales et les routes de desserte. Depuis le lancement du programme, 700 foyers (soit 30 % des foyers de la région ciblée) sont sortis de la pauvreté grâce aux mécanismes de microcrédit financés par l'ONUSDC et à d'autres mesures de soutien.

55. Le renforcement de la capacité des villageois et des responsables gouvernementaux à traiter les problèmes de développement local et d'abus de drogue occupe une place centrale dans le programme de l'ONUSDC en Asie du Sud-Est. Les villages qui bénéficient du programme ont réalisé des progrès importants pour ce qui est des moyens de subsistance et de la santé (par exemple, diminution significative des taux de mortalité infantile et des cas de malaria). En 2005, l'équipe de pays des Nations Unies a décerné le Prix des Nations Unies pour le développement au projet financé par l'ONUSDC et la BAsD dans le village de Tabong, dans la province de Houaphan, en République démocratique populaire lao.

56. En 2006, l'Office a aidé le Gouvernement de la République démocratique populaire lao à élaborer une nouvelle stratégie-programme nationale antidrogue intitulée "The Balanced Approach to Sustaining Opium Elimination in the Lao PDR (2006-2009)" pour sortir de la culture de l'opium. Cette nouvelle stratégie comprend un plan d'action en faveur des 1 000 villages les plus pauvres qui cultivaient auparavant le pavot à opium.

57. À la fin de 2006, le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine a approuvé un projet commun ONUDC/ONUDI pour la province d'Oudomxay. Ce projet mettra l'accent sur les possibilités de générer des revenus grâce à la création d'entreprises rurales et à la formation professionnelle.

58. En 2006, l'ONUSDC a aidé, avec l'appui du Ministère italien de l'environnement et du territoire, la République démocratique populaire lao et le Myanmar à rechercher des possibilités d'agir contre les problèmes environnementaux liés à la culture illicite de drogue, en particulier dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto.

### **3. Région andine**

59. En Bolivie, en Colombie et au Pérou, où la culture illicite du cocaïer avait augmenté entre 1999 et 2000, des progrès importants ont été accomplis avec une réduction de 28 % de la superficie de cocaïer cultivée entre 2000 et 2005, qui est passée de 221 300 hectares à 159 600 hectares. Le niveau global de production potentielle de cocaïne est cependant resté pratiquement inchangé par rapport aux

niveaux d'il y a 10 ans en raison d'un plus fort rendement à l'hectare (nombre de plants à l'hectare et amélioration des méthodes de traitement).

60. Alors qu'elle avait baissé au cours des quatre années précédentes, la surface plantée en cocaïer en Colombie a augmenté de 8 % en 2005 par rapport à 2004 pour s'établir à 86 000 hectares. Cependant, ce chiffre ne représentait que la moitié de la surface cultivée en 2000 (la dernière année record).

61. La Colombie reste le principal producteur de coca avec 54 % de la production mondiale. À la fin de 2005, le cocaïer était cultivé dans 23 des 32 départements du pays par environ 68 600 foyers.

62. Pour la période 2004-2005, le Gouvernement colombien a déclaré que son programme de pulvérisation aérienne avait permis d'éradiquer 130 000 hectares de cocaïer. Il a également fait part de niveaux record d'arrachage manuel en 2005 (31 287 hectares).

63. Pendant la période 2005-2006, l'ONUDC a continué à aider le Gouvernement colombien dans le cadre de son Plan national de développement alternatif. Les programmes de développement alternatif soutenus par l'ONUDC ont facilité la commercialisation de divers produits (produits forestiers, café, miel, yaourt, noix de coco, cacao, haricots, etc.), dont les ventes ont atteint 6 millions de dollars en 2005. Ces programmes concernent environ 6 800 familles et 80 000 hectares de cultures licites. L'Office a noué des partenariats importants avec le secteur privé pour renforcer l'impact de ses programmes de développement de substitution et il a soutenu la campagne du Gouvernement visant à promouvoir ces "produits de la paix".

64. Dans les départements de Meta et de Caqueta, l'ONUDC a continué à soutenir le renforcement institutionnel et les organisations de producteurs en fournissant une assistance technique et commerciale pour promouvoir des produits comme le café, le cacao et le miel biologiques. Certains de ces produits ont été commercialisés par une grande chaîne de supermarchés en Colombie. Sur la côte pacifique du département de Nariño, région où la culture du cocaïer est très répandue, l'ONUDC a travaillé en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et en coordination avec le plan d'action social de la présidence colombienne pour améliorer les conditions d'existence de 425 familles dans le cadre d'actions en matière de gestion forestière, d'agroforesterie et de sécurité alimentaire. Ce projet, qui a encouragé l'utilisation de systèmes de production fondés sur une utilisation rationnelle des ressources forestières, la protection de la biodiversité et la préservation des traditions culturelles, couvre 20 000 hectares de forêt et bénéficie à 1 000 familles supplémentaires.

65. Le Gouvernement colombien et l'ONUDC ont également commencé à travailler ensemble en 2006 pour protéger l'environnement contre les dommages causés par la culture du cocaïer dans les parcs nationaux de Tayrona et de la Sierra Nevada de Santa Marta. Il s'agit d'une nouvelle initiative liée à la réalisation des objectifs environnementaux du Protocole de Kyoto.

66. Pendant la période examinée, l'ONUDC a surveillé l'éradication du cocaïer dans les parcs nationaux et mesuré les progrès réalisés dans la mise en œuvre des composantes techniques, environnementales, sociales et économiques du programme de familles de gardes forestiers du Gouvernement. Le principal objectif

du programme est de remettre en état et de protéger les écosystèmes touchés par les cultures illicites tout en encourageant l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

67. Deuxième producteur mondial de coca avec 48 200 hectares, le Pérou représentait 30 % de la superficie cultivée dans le monde en 2005. Par rapport aux 50 300 hectares estimés pour 2004, ce chiffre correspondait à une baisse de 4 %, due principalement aux campagnes d'éradication dans les départements de San Martin dans la vallée du Haut Huallaga et de Puno dans la vallée de San Gabán. En 2005, environ 50 000 foyers ruraux cultivaient le cocaïer au Pérou.

68. Au Pérou, les programmes de développement alternatif mis en œuvre avec l'aide de l'ONUDC s'appuient sur les associations d'agriculteurs dans les zones actuellement concernées par la coca ou qui l'ont été dans le passé. Les programmes apportent une assistance technique en matière de technologie agricole, de gestion commerciale, d'assurance de la qualité des produits et de commercialisation. Ils encouragent la culture de produits agricoles haut de gamme et biologiques et les activités de gestion forestière et d'agroforesterie. Ils mettent aussi particulièrement l'accent sur la protection de l'environnement, l'égalité entre les sexes et les besoins des personnes vivant dans une pauvreté extrême.

69. À l'heure actuelle, l'ONUDC travaille avec environ 40 000 personnes qui dépendaient précédemment de la culture du cocaïer. Une part de plus en plus importante des bénéficiaires de l'aide de l'ONUDC (27 %) participent à des activités de reforestation et d'agroforesterie. Les ventes des 10 premières entreprises agricoles péruviennes qui bénéficient du soutien de l'ONUDC ont atteint 40 millions de dollars en 2005 (dont 90 % à l'exportation). Les ventes en 2006 étaient en bonne voie pour dépasser les performances de 2005. Les principaux marchés étrangers pour les produits issus des projets de développement alternatif restent l'Europe (60 %) et l'Amérique du Nord (38 %).

70. Dans les vallées des rios Monzón, Aguatyia et Piene, 1 696 hectares de forêt ont été replantés. Une association forestière a été créée et plus de 5 000 personnes ont reçu une formation en agroforesterie. Les bons résultats du programme dans les vallées des rios Apurimac et Ene ont attiré une nouvelle participation aux coûts de la part du Gouvernement péruvien. En 2005, un programme de gestion forestière (reforestation et régénération des sols appauvris par la culture du cocaïer) a été lancé dans le bassin du rio Piene. L'ONUDC a également aidé le Gouvernement à élaborer des projets de développement social et agricole pour la vallée du Haut Huallaga.

71. En 2006, en partenariat avec le Gouvernement péruvien et l'Agency for International Development des États-Unis, l'ONUDC a lancé un projet de développement alternatif dans le nord de la province du Tocache (district de Pólvara, département de San Martin) en plantant 1 240 hectares de palmiers à huile et 400 hectares de cacaoyers. Quelque 650 familles devraient profiter directement du projet. L'Office a continué à rechercher des ressources financières additionnelles pour assurer la pérennité et l'efficacité du programme de développement alternatif au Pérou après 2006.

72. En 2005, la superficie de la culture illicite du cocaïer en Bolivie a baissé de 8 % pour atteindre 25 400 hectares<sup>9</sup>, soit 16 % du total mondial. Ce chiffre est bien inférieur aux niveaux de la première moitié des années 1990 lorsque ce pays représentait environ un quart du total mondial. Ce recul, le premier après quatre années d'augmentations consécutives, est principalement dû à une chute de 31 % de la culture dans la région de Chapare. Dans la région des Yungas de La Paz, où se trouvent 71 % des cultures, on a noté une augmentation de 5 %. En 2005, l'ONUDC a estimé qu'environ 40 000 foyers cultivaient le cocaïer en Bolivie.

73. Le programme de développement alternatif de l'ONUDC en Bolivie pour la période 2005-2006 était axé sur la réduction de la pauvreté par des activités génératrices de revenus et la protection de l'environnement, le but final étant de fournir aux personnes concernées les moyens d'arrêter la culture illicite du cocaïer et les autres activités illicites. Entre 1997 et 2005, l'ONUDC, en partenariat avec d'autres parties prenantes comme la FAO, a atteint plus de 10 000 foyers en soutenant des activités de gestion durable des forêts sur plus de 200 000 hectares et des activités d'agroforesterie sur 9 500 hectares.

74. La valeur marchande des produits forestiers bénéficiant du soutien de l'ONUDC a atteint 5,4 millions de dollars dans la région tropicale de Cochabamba pour la seule année 2005. Les ventes de café soutenues par l'ONUDC dans la région des Yungas de La Paz ont atteint 4 millions de dollars, générant un revenu annuel moyen de 2 500 dollars par famille.

75. L'expérience de la gestion forestière et l'agroforesterie acquise par l'ONUDC et ses partenaires est venue enrichir la somme des connaissances en matière de développement alternatif par le biais d'une publication intitulée *10 Years Building a Forestry Culture: Jatun Sach'a Project*<sup>10</sup>. Les enseignements tirés sont pleinement incorporés dans la nouvelle phase quadriennale du programme d'agroforesterie, qui a commencé en 2006 et qui bénéficiera à 4 500 familles de la région tropicale de Cochabamba et de la région des Yungas de La Paz.

76. Pendant la période 2005-2006, l'ONUDC, en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail et plusieurs établissements d'enseignement boliviens, a continué à donner des cours de formation professionnelle, à soutenir des microentreprises et à faciliter l'intégration des jeunes sur le marché du travail. Depuis son lancement en 2001, le projet a atteint 20 500 jeunes (dont 47 % de femmes) grâce à plus de 900 cours de formation professionnelle dans des matières comme l'agriculture ou l'informatique. Le projet a également soutenu la création d'environ 200 microentreprises employant 1 883 personnes (dont près de 50 % de femmes). La viabilité du projet est garantie par l'inclusion de cours de formation professionnelle dans les programmes scolaires.

<sup>9</sup> Ce chiffre comprend 12 000 hectares dont la culture est autorisée par la loi bolivienne n° 1008 du 19 juillet 1988 pour une utilisation traditionnelle comme la mastication des feuilles, les préparations médicinales et les infusions de coca.

<sup>10</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 10 años contruyendo una cultura forestal: Proyecto Jatun Sach'a, 2005.



#### 4. Afrique du Nord

77. Depuis 2003, l'ONUDC aide le Gouvernement marocain à réaliser des enquêtes annuelles sur la culture de la plante de cannabis. Les résultats de l'enquête de 2005 montrent un recul de 40 % de la superficie cultivée, qui est passée de 120 500 hectares en 2004 à 72 500 hectares en 2005. Plus de 95 % de cette superficie était consacrée à la production de résine de cannabis. En 2005, cette production était estimée à 1 070 tonnes, contre 2 760 tonnes en 2004. Cette baisse peut dans une large mesure s'expliquer par la grave sécheresse qui a affecté les terres non irriguées, consacrées à la culture du cannabis. Les campagnes d'éradication dans les provinces de Larache, de Tanouate et de Chefchaouen ont visé plus de 15 000 hectares. Comme les années précédentes, la majeure partie du cannabis a été planté dans cette dernière province. L'enquête a indiqué que 89 800 foyers avaient participé à la culture de la plante de cannabis en 2005.

78. Le Gouvernement marocain a approuvé une Stratégie nationale globale de lutte contre les drogues en 2005. Cette stratégie pourrait se révéler être le document de base requis pour intégrer, dans un programme-cadre de développement plus vaste, des interventions de développement rural pilotes permettant de lutter contre la culture illicite de la plante de cannabis dans la région du Rif. Le Gouvernement s'est employé à mettre en place les structures institutionnelles et opérationnelles nécessaires aux niveaux national et régional. L'Agence pour la promotion et le développement économique et social des préfectures et provinces du nord du royaume est le principal organisme public menant des programmes de développement dans la région du Rif central.

## IV. Conclusion

79. Les progrès spectaculaires réalisés par les États de l'Asie du Sud-Est dans la réduction de la culture illicite du pavot à opium doivent se poursuivre. D'anciens cultivateurs d'opium au Myanmar et en République démocratique populaire lao, qui vivent actuellement dans des conditions d'extrême pauvreté, ont besoin d'une aide durable de la part des donateurs pour commencer à améliorer leur qualité de vie et se libérer de la faim et des maladies. La communauté internationale doit faire davantage pour les aider à surmonter les difficultés qu'ils connaissent après l'abandon de la culture illicite, et les politiques publiques devraient faire en sorte que l'aide les atteigne.

80. La complexité de la situation en Afghanistan exige que les autorités nationales et la communauté internationale prennent d'urgence des mesures concertées et coordonnées. Les causes de la culture illicite en Afghanistan et les liens de cette dernière avec l'économie doivent être parfaitement compris et les interventions doivent être conçues et mises en œuvre en conséquence. La sécurité et la primauté du droit doivent être renforcées dans toutes les provinces, en particulier dans le sud du pays. Il faut continuer à développer le système de justice pénale qui se met en place afin de pouvoir traduire les trafiquants de drogue en justice et s'attaquer efficacement à la corruption.

81. La pauvreté augmente le risque de voir les agriculteurs s'engager dans des activités illicites. Il est urgent d'accroître, d'améliorer et de mieux coordonner

l'aide au développement en Afghanistan, qui, manifestement, n'atteint pas tous ceux qui en ont besoin.

82. La communauté internationale doit également améliorer ses politiques de prévention de l'abus de drogue. L'offre croissante d'héroïne afghane stimule la consommation et alimente un cercle vicieux.

83. S'agissant de la culture illicite du cocaïer dans les États andins, la Bolivie, la Colombie et le Pérou ont réalisé des progrès sensibles ces dernières années, tant pour ce qui est de réduire cette culture illicite que d'offrir des alternatives économiques à la population touchée. Ces réalisations ne devraient pas être tenues pour acquises. La communauté internationale doit continuer à coopérer et à consolider les progrès réalisés en investissant dans le développement des communautés rurales touchées, qui sont parmi plus pauvres du monde. Comme pour l'héroïne, les États de consommation de la cocaïne sont invités instamment à lutter avec fermeté contre ce problème en investissant dans des activités de prévention de l'abus de drogue, de traitement et de réinsertion ainsi que dans des programmes en faveur des pays d'origine.

84. La communauté internationale est encouragée à fournir une assistance technique et financière pour le développement et la mise en place de systèmes harmonisés de financement de l'aide au développement des États et communautés touchés. Une aide est aussi nécessaire pour améliorer les systèmes de mesure de l'impact qualitatif et quantitatif des programmes de développement alternatif et d'éradication.

85. La communauté internationale devrait renouveler son soutien aux pays qui mettent en œuvre des programmes de développement alternatif. Le respect des critères de durabilité environnementale est essentiel à cet égard. Les efforts déployés dans ce sens par les États membres touchés doivent être soutenus, par exemple par des projets de gestion forestière et d'agroforesterie. Dans ce contexte, le Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto fournit un cadre viable pour la coopération internationale.

86. La communauté internationale doit également envisager de fournir un appui technique et financier aux États qui ont entrepris des activités de développement alternatif, y compris à titre préventif, dans les régions touchées par la culture de la plante de cannabis.

87. La Commission souhaitera peut-être examiner les suggestions ci-dessus ainsi que d'autres mesures possibles pour promouvoir la mise en œuvre des programmes de développement alternatif et garantir leur pérennité dans les régions du monde qui sont touchées. Elle pourra également envisager des actions visant à assurer l'élimination effective et durable des cultures illicites grâce à l'adoption de mesures complémentaires de répression qui s'inscrivent dans une stratégie équilibrée de lutte contre les drogues tenant compte de tous les aspects de la réduction de la demande de drogue et dans le cadre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues.